

## BUDGET PRIMITIF POUR 2023

### COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES »

#### RAPPORTEUR COMMISSION :

#### RÉSUMÉ

#### I – ENFANCE-FAMILLE

Le montant des crédits s'élève à **39 199 000 €**.

Le Président nous propose :

Au titre de la Protection Maternelle et Infantile, d'inscrire un crédit de **549 700 €**,

Au titre de l'aide sociale à l'enfance en matière de Prévention, d'inscrire un crédit de **1 843 000 €** et de mettre en œuvre un Appel à Projets à destination des fratries pour 33 places,

Au titre de l'aide sociale à l'enfance en matière de Protection, d'inscrire un crédit de **29 946 000 €**,

Au titre du foyer de l'Enfance, d'inscrire un crédit de **8 378 000 €**

- d'inscrire un projet de formation des équipes par « l'institut du comment de **26 000 €**,
- de mettre en place le dispositif Service d'accueil Familial d'Urgence,
- de mettre en place le Centre Parental,
- de développer le Service d'Accueil Séquentiel,

Au titre de la campagne budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux, de prendre acte du bilan de la campagne budgétaire 2022, de fixer les règles de tarification 2023 détaillées dans le rapport et d'allouer la part restant à la charge de l'employeur sur les charges de fonctionnement après autorisation de recrutement.

#### II – AUTONOMIE

✓ Au titre de la politique publique de l'Autonomie, le Président nous propose :

- de finaliser l'élaboration du schéma départemental de l'Autonomie, le proposer au vote des élus départementaux réunis en Commission permanente, et piloter sa mise en œuvre,
- au titre des Services d'Aide à Domicile, de fixer la tarification et de lancer un appel à projets pour la mise en place de la Dotation Complémentaire Qualité au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- d'inscrire un crédit de **42 908 000 €** au titre de l'APA,
- d'inscrire les crédits au titre de la Conférence des Financeurs,

- de prévoir une dépense PCH d'un montant total de **8 682 000 €** ainsi que les crédits nécessaires au financement de l'ACTP, de SAVS-SAMSAH, du transport des élèves handicapés et du FAIS,
  - du titre de l'Aide sociale à l'Hébergement, d'inscrire la somme de **39 435 000 €**
  - de fixer le montant de la subvention de fonctionnement versée au GIP MDPH à hauteur de **370 000 €**
- ✓ Au titre de la campagne budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux « Autonomie », de prendre acte du bilan de la campagne budgétaire 2022 et de fixer les règles de bonification détaillées dans le rapport.

### **III – ACTION SOCIALE ET TERRITOIRE**

Le montant des crédits consacrés à cette politique au projet de Budget Primitif 2023 s'élève à **1 786 000 €**.

En 2023, le Département poursuit ses objectifs d'optimiser et d'améliorer la proximité et l'accompagnement des Ardennais au sein de ses Maisons des Solidarités.

Le Président nous propose de valider les différents règlements intérieurs des dispositifs d'aides et d'inscrire les crédits nécessaires pour un montant de **1 256 000 €**

Concernant les dispositifs d'aide sociale et d'accompagnement, il nous propose, de modifier nos modalités de versement des aides d'urgence qui pourront prendre la forme de chèque d'accompagnement personnalisé et/ou de carte prépayée et de poursuivre nos actions de lutte contre la précarité énergétique.

Concernant le Fonds de Solidarité Logement, il nous propose de mener une étude des besoins en vue d'adapter nos barèmes d'intervention notamment le Fonds de Solidarité Energie et le Fonds de Solidarité Eau.

Concernant le Fonds Social de Transition, il nous propose de mener une étude de besoins et proposer une adaptation du dispositif en fonction des résultats de l'étude.

### **IV- Les subventions**

Le Président propose d'attribuer les subventions d'un montant de :

- **107 000 €** pour le soutien aux associations en faveur de la protection de l'enfance,
- **6 100 €** au titre des subventions PMI,
- **39 000 €** pour les orphelins de gendarme,
- **45 000 €** pour l'aide volontaire aux vacances en accueil de loisirs avec ou sans hébergement,
- **22 000 €** pour soutenir les associations à caractère social,
- **77 500 €** en faveur de la fédération départementale des familles rurales,
- **555 156 €** au titre des Centres Sociaux et de la Fédération des Ardennes des Centres Sociaux

Le Président nous propose également de :

- de valider la convention de la fédération ardennaise des centres sociaux
  - de valider la convention type des centres sociaux et de l'autoriser à signer les présentes conventions,
  - d'engager en 2023 une réflexion sur les modalités de soutien aux espaces d'animation de la vie sociale, en vue de vous proposer de nouvelles modalités de soutien financier aux espaces d'animation de la vie sociale (Centres sociaux et espaces de vie sociale),
- **120 000 €** pour le financement des acteurs de l'aide alimentaire,
- et de valider le règlement intérieur de soutien financier des acteurs de l'aide alimentaire,
- **32 000 €** pour poursuivre le financement de l'action emblématique de l'association du Noël Ardennais des plus démunis, de valider la convention du Noël Ardennais et de l'autoriser à la signer,
- **14 000 €** au titre des Intervenants Sociaux en Gendarmerie et Intervenants Sociaux en Commissariat,
- **30 000 €** en faveur de l'Association Départementale d'Information sur le Logement et de m'autoriser à signer la convention.

## **V - INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI**

Chef de file de l'insertion, le Conseil départemental se mobilise aux côtés de ses partenaires dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en finançant, d'une part, la prestation du Revenu de Solidarité Active (RSA) et d'autre part, les actions d'accompagnements social et professionnel en faveur du retour à l'emploi de ses bénéficiaires.

Le Président nous propose pour 2023 :

- d'inscrire un crédit de paiement de **2 193 160 €** au titre du financement des contrats d'accompagnement dans l'emploi,
- de poursuivre le dispositif de cumul de RSA avec des ressources tirées d'activités salariées saisonnières pour les allocataires concernés et éligibles.

Le Département des Ardennes va se voir doter d'une subvention globale de 11 999 663,54 € de fonds sociaux européens pour la période 2021-2027 (hors crédits d'assistance technique).

Le Président nous propose pour 2023 :

- de valider une autorisation d'engagement de **975 000 €** au titre de l'avance de trésorerie des opérations FSE+ 2023, d'inscrire un crédit de paiement 2023 de **487 500 €**.
- de procéder au dépôt de demandes de financement auprès du FSE+ pour le cofinancement des opérations d'accompagnement et de mobilisation des entreprises et des employeurs mises en œuvre par le Département.

Au titre de la programmation FSE 2014-2020 et à la date de rédaction du présent rapport, il est prévu, en 2023, un recouvrement à hauteur de **874 132,30 €**.

L'expérimentation du SPIE va se poursuivre jusqu'au 30 juin 2023 suite à la signature de l'avenant proposé par l'Etat.

Pour 2023, le Président nous propose :

- d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de **30 000 €** afin de poursuivre les actions engagées au titre de à l'expérimentation du Service Public de l'Insertion l'Emploi conformément aux orientations budgétaires arrêtées,
- d'inscrire une recette attendue d'un montant **30 000 €** au titre de la participation de l'Etat à l'expérimentation du Service Public de l'Insertion l'Emploi.

## **VI – HABITAT**

Dans le cadre du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018-2022, il vous est proposé d'inscrire les crédits de fonctionnement nécessaires pour honorer le coût des prestations facturées en 2023.

Le Président nous demande de bien vouloir en délibérer.

**Avis de la Commission Affaires Sociales :**

**Avis de la Commission Affaires Financières et Ressources :**